

QU'EST - CE QU'UN TROC JARDIN ?

Nous vous rappelons le principe de fonctionnement de cette manifestation. Seul le troc est admis et donc aucune vente entre participants n'est permise.

Le principe est simple : **échanger gratuitement** ses **plants, graines, boutures, semences** pour acquérir de nouvelles variétés de végétaux ou même des **outils de jardinage, livres et revues**. Vous recherchez un plant particulier pour embellir votre jardin ? Vous croulez sous vos semis d'hiver et ne savez pas quoi en faire ? Pas de panique. Le troc jardin est la solution. Vous apportez votre petit pot de semis étiqueté sur le lieu de la manifestation et repartez avec un nouveau végétal. C'est le principe même du **troc jardin**.

C'est aussi l'occasion de discuter et partager avec d'autres passionnés de jardinage et de découvrir de nouvelles variétés et savoir-faire.

RÈGLEMENT DU TROC JARDIN

Art. 1 La participation au troc est entièrement gratuite.

Art. 2 Le troc aux plantes est ouvert à tous les passionné(e)s de plantes, jardins, jardinier en « herbe », ou jardinier confirmé..., à l'exclusion des professionnels. Les mineurs devront être dûment autorisés.

Art. 3 Le troc aux plantes a pour objectif d'animer, de mettre en relation toutes celles et ceux qui s'intéressent aux plantes, à l'environnement, de créer du lien, des échanges.

Art. 4 Un emplacement est mis à votre disposition gratuitement sous la Halle pour vous permettre d'exposer vos articles et présenter vos végétaux. Chaque exposant s'engage à laisser les lieux en parfait état de propreté.

Art 5 Aucune vente ni achat ne sont autorisés entre les parties. Les échanges se font librement, sans monnayage d'argent et sans considération d'équilibre entre ce que vous apportez et ce que vous emportez.

Art 6 L'association ne pourra être tenue responsable de tout accident, incident ou vol qui pourrait survenir.

Art 7 Le présent règlement est à la disposition de chaque candidat sur simple demande auprès de l'association.

QUELQUES CONSEILS

Graines, boutures racinées, plants, semences d'arbustes, d'arbres d'ornements et de plantes vivaces, bulbes ou plantes potagères (légumes et fruits) sont acceptés.

Préparez vos plants avant le jour « J » pour leur permettre de se remettre de leur déplantation.

Étiquetez vos plantes avec si possible le nom commun et l'appellation botanique.

L'étiquetage est très important car les plantes non étiquetées partent moins facilement. Ne proposez à l'échange que les plantes dont vous connaissez le nom. Éventuellement, munissez-vous d'une photo ou d'un descriptif.

Mettez les graines une fois tamisées et nettoyées dans des sachets étiquetés.

Nettoyez vos outils. Ceux-ci se doivent d'être en bon état de fonctionnement.

Apportez des cagettes, sacs et autres contenants pour repartir avec vos nouveaux végétaux.

ORGANISATEUR

BAZ D'IDÉES

Association citoyenne et solidaire

SIRET 817 472 582 00011

11 quater avenue de l'Hers – 31450 BAZIEGE

contact@baz-idees.com

www.baz-idees.com

